



N°DEL2025-80

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, treize novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (28)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER, M. Yves LOUBES donne procuration à M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (3)

**DEL2025-80 Tarif d'occupation du domaine public du contrat de service public d'eau potable
de la commune d'Attichy pour l'année 2025**

Rapporteur : Monsieur Bernard FAVROLE

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise est compétente en matière d'eau et d'assainissement sur son territoire.

Conformément aux termes du contrat de concession du service public d'eau potable de la commune d'Attichy, attribué par délibération en date du 10 décembre 2018, la collectivité doit définir annuellement le coût de la redevance d'occupation du domaine public applicable au concessionnaire.

Le contrat prévoit une redevance de 30 euros par kilomètre de réseau de distribution d'eau potable. Le rapport d'activité du concessionnaire pour l'année 2024 indique que le linéaire total de distribution d'eau potable est de 18.46 km.

Aussi, il est proposé d'appliquer une redevance d'occupation du domaine public au concessionnaire de service d'un montant de 553,80 euros au titre de l'année 2025.

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, et notamment la compétence eau et assainissement,

Vu le contrat de concession du service d'eau potable de la commune signé par délibération de la commune d'Attichy le 10 décembre 2018, prévoyant une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 30,00 € par km,

Considérant le linéaire de distribution d'eau potable sur la commune d'Attichy soit 18,46 kms,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Autorisé** Monsieur le Président à percevoir la redevance d'occupation du domaine public au titre du contrat de concession du service public d'eau potable sur la commune d'Attichy,
- **Décidé** d'appliquer un montant de 30 € par kilomètre de réseau de distribution d'eau potable identifié sur le périmètre du contrat de concession, soit pour 18.46 km de réseau, un montant total de 553,80 €,
- **Dit** que les recettes sont inscrites au budget annexe 40003 EAU-CCLLO section fonctionnement, au compte 757,
- **Chargé** Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	28
Nombres de suffrages exprimés :	35
Pour :	35 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	6 novembre 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

